

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)  
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)  
Jean Gagnon, conseiller (19 h)  
Charles Rioux, conseiller (19 h)  
Mme Guylaine Lussier, conseillère (19 h)  
MM. Sylvain Leroux, conseiller (19 h)  
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

**2026-01-001**

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Cotisation COMBEQ 2026 : 380 \$
- ✓ Offre d'emploi : conducteur camion de déneigement
- ✓ Offre d'emploi : responsable du service de garde municipal

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

#### Le conseiller, Sylvain Hinse

- Noël des enfants au Sentier, compte-rendu, bénévoles
- Escouade à Gleason, ski 4 soirées à venir

#### Le conseiller, Jean Gagnon

- Rien à apporter

#### Le conseiller, Charles Rioux

- Opérations de déneigement

#### La conseillère, Guylaine Lussier

- Rien à apporter

#### Le conseiller, Sylvain Leroux

- Rencontre à la Régie Trois-Lacs : beau travail, barrières automatisées et station de lavage, compte-rendu de réunion

#### Le conseiller, Pierre-André Arès

- Lancement de la Politique MADA le 25 janvier

#### Le maire, Réal Fortin

- Rien à apporter

### AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Rien à signaler.

**2026-01-002**

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre ainsi que la séance spéciale du 15 décembre 2025 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre ainsi que la séance spéciale du 15 décembre 2025 soient adoptés dans les délais légaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTION DES COMPTES**  
**Numéro de résolution 2026-01-003**

Fournisseur	Description	Montant
Action Environnement Tingwick	Frais de transport bénévoles frigo collectif	315.00 \$
AERZEN	2e versement achat soufflante station d'épuration	55 265.03 \$
Alex Martineau	Remboursement demande de modification règlement de zonage	500.00 \$
Amélie Roberge	Produits paniers de Noël	36.00 \$
Appalaches design	Produits paniers de Noël	45.99 \$
Aquatech	Opérateurs des eaux	3 839.02 \$
AréoFeu	Habits de combats nouveaux pompiers, appareils respiratoires et cylindres	41 494.49 \$
L'Arsenal	Achat bottes nouveau pompier	523.14 \$
Les Brasseurs de Légumes	Produits paniers de Noël	33.96 \$
BuroPro	Achat livres bibliothèque	178.13 \$
Camion BL	Achat livret ronde de sécurité, réparation lumières camion #2 et chaînes camions de déneigement	6 098.27 \$
Caroline Perreault	Achat Noël des enfants	14.90 \$
Centre du camion Gauthier	Inspection mécanique camions service de sécurité incendie	759.16 \$
Centre du pneu usagé Warwick	Achat de pneus camion 2500	1 236.58 \$
Charest International	Huile hydraulique	2 179.71 \$
COPERNIC	Étude vulnérabilité puits municipal et formation berce du caucase	7 231.06 \$
Denis Baril	Location foyer extérieur Noël des enfants	200.00 \$
Déplacement de Bâtiments Sébastien Lemay	Déneigement secteur Trois-Lacs janvier 2026	5 978.61 \$
Desjardins carte de crédit	Achat décorations de Noël, Noël des enfants et paniers de Noël	3 497.41 \$
Drumco	Entretien annuel génératrice station d'eau potable	733.47 \$
Enseignes A-Gagnon	Vêtements élu	183.04 \$
Fondation CLSC Suzor-Côté	Aide financière 2026	2 000.00 \$
Gleason	Partenariat 2025 et soirée des fêtes employés	6 447.10 \$
Hydraulique Vigneault	Réparation camion #6	885.71 \$
J. Marc Laroche, entrepreneur électrique	Remplacement lumière de rue Des Haies, réparation lumières de rue, chauffage station d'eau potable, courant station d'épuration, remplacement lumière bureau administratif, thermostat plancher	5 625.62 \$

	chauffant CPE	
Jardins des Buttes	Panier soirée de Noël employé	37.25 \$
Josyane Comtois	Achat Noël des enfants	20.53 \$
Kopers	Ajustement démarrage automatique des pompes station de pompage	280.43 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation souffleur, réparation «hose hydraulique» et achat buse soudure	10 110.98 \$
Maheu & Maheu	Service de gestion parasitaire pour novembre, décembre 2025 et janvier 2026	322.51 \$
Mécanique MDP	Réparation camion#2 et camion #6	5 872.69 \$
Mécanique Roval	Réparation camions #1, #2 et #6	6 407.22 \$
Microbrasserie Multi-Brasses	Produits panier de Noël	34.49 \$
PG solutions	Contrat d'entretien logiciels comptable, permis, portail données immobilières 2026 et formation logiciel de permis inspecteur en bâtiment	15 145.66 \$
Pneus FT inc.	Réparation pneu excavatrice	749.58 \$
Les Pompes R. Fontaine	Réparation pompes station des eaux usées	2 944.63 \$
Pro Shop Audio	Achat et installation flèche camion 2 500	5 553.29 \$
Protection CFS	Équipement nouveaux pompiers	1 696.43 \$
Robitaille Équipements	Lames pour le camion #1	1 046.27 \$
Roger Grenier	Quincaillerie Pavillon Armand-Rousseau et réparation porte garage	52.85 \$
Sel Frigon	Achat sel à déglaçage	7 791.05 \$
Les Services EXP	Honoraires professionnels élargissement Chemin Mont-Gleason	2 842.76 \$
Service mécanique mobile Gilbert	Diagnostique ordinateur camion #1	578.90 \$
SIUCQ MRC d'Arthabaska	Contribution 2026	1 909.30 \$
SPAA	1er versement 2026	3 108.38 \$
Terapro	Achat lame pour gratte TV 6070	2 407.76 \$
Urb/inspec	Accompagnement inspecteur en bâtiment	86.23 \$
Victo Freins Démarreurs	Achat pièces échelle camion pompe	70.01 \$
Ville de Warwick	Location costume Père Noël	30.00 \$
<b>Total</b>		<b>214 400.60 \$</b>

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 214 400.60 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de décembre 2025 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 564 144.44 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 8 janvier 2026.

## INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

### Demande d'autorisation CPTAQ : Madame Jacqueline Muller Numéro de résolution 2026-01-004

Considérant la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier no. 452 493, concernant un projet de réaménagement foncier impliquant les lots 5 499 190 et 5 500 489;

Considérant que le lot 5 499 190 comprend deux résidences situées aux 2709 et 2719, 6<sup>e</sup> Rang, et que la résidence du 2709 est occupée par Mme Jacqueline Muller, laquelle est propriétaire du lot voisin 5 500 489;

Considérant que le projet vise à rattacher la résidence du 2709, 6<sup>e</sup> Rang, au lot 5 500 489;

Considérant que le zonage municipal applicable au secteur est A-3;

Considérant que la parcelle à céder représente une superficie de 1 829 m<sup>2</sup> et serait rattachée au lot 5 500 489, dont la superficie totale est de 205 296,3 m<sup>2</sup>, et que cette opération respecte les exigences du règlement de lotissement no. 2010-312;

Considérant que les dimensions des terrains résultants sont conformes aux exigences du règlement de lotissement no 2010-312;

Considérant que l'implantation des bâtiments principaux et secondaires est conforme au règlement de zonage no 2010-311, notamment quant aux marges de recul prescrites;

Considérant que l'étable est située à une distance latérale de 5,05 m de la limite du terrain et à plus de 30 m de la marge avant, respectant ainsi les normes applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick :

1. Appuie la demande déposée à la CPTAQ dans le dossier no 452 493 – Jacqueline Muller visant le rattachement de la résidence située au 2709, 6<sup>e</sup> Rang au lot 5 500 489, avec échange de superficies équivalentes avec le lot 5 499 190;
2. Reconnaît la conformité du projet aux règlements municipaux de zonage no 2010-311 et de lotissement no 2010-312;
3. Autorise la transmission de la présente résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à titre d'avis municipal officiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-005**

### Nomination comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux et résolu de reconduire les nominations des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Tingwick :

M. Réal Gagnon, président  
M. Simon Martineau, membre  
M. Alexandre Ouellette, membre  
M. Sylvain Hinse, conseiller  
Mme Guylaine Lussier, conseillère

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-006**

### Cotisation COMBEQ 2026 : 380 \$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu d'approver la cotisation présentée par la COMBEQ pour l'année 2026 pour l'inspecteur en bâtiment, pour un montant de 380 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## INSPECTEUR MUNICIPAL

**2026-01-007**

### Présentation soumission électricité soufflantes station d'épuration

Les soumissions ont été ouvertes à 11h05 le lundi 15 décembre 2025 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron (adjointe à la direction) et Monsieur François Baril (Kopers).

Nom	Prix	Conformité
Cyr Automatisation Industrielle	18 903 \$	Non vérifiée
Kopers	15 375 \$	Conforme

Après vérification, la soumission de Kopers est la plus basse et conforme. Le prix soumis ne comprend pas les taxes.

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Jean Gagnon, il est résolu de retenir la soumission de Kopers au montant mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-008**

### Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports année 2026

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Tingwick, durant l'année 2026, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jean Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2026;
- Que la Municipalité de Tingwick s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-009**

### Offre d'emploi : conducteur camion de déneigement

Considérant qu'un conducteur de camion affecté aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026 a remis sa démission ;

Considérant que la saison hivernale n'est pas terminée et que la continuité du service de déneigement doit être assurée ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité procède à l'affichage et à la diffusion d'une offre d'emploi pour le poste de conducteur de camion de

déneigement pour la saison 2025-2026, afin de combler le poste vacant dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ SSJB du Centre du Québec : subvention de 800 \$ attribuée pour les jeudis en chanson le 9 juillet 2026

## ADMINISTRATION

**2026-01-010**

### **Droit veto du maire résolution numéro 2025-12-383 « Présentation soumissions ramonage de cheminées années 2026 »**

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance antérieure, la résolution numéro 2025-12-383 intitulée « *Présentation de soumissions ramonage de cheminées année 2026* » ;

Considérant que, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le maire dispose d'un droit de veto à l'égard des résolutions du conseil ;

Considérant que le maire a exercé son droit de veto à l'encontre de la résolution numéro 2025-12-383 ;

Considérant que le veto du maire a été signifié par écrit au conseil dans les délais prescrits par la loi ;

Considérant les nouvelles informations obtenues concernant Ramonage Robert;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick annule la résolution numéro 2025-12-383 soit abrogée et que la soumission pour le ramonage de cheminée pour l'année 2026 soit octroyé à Ramonage Robert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-011**

### **Demande de garder un chien supplémentaire que ce que le règlement autorise : janvier à avril 2026 : 1161, rue St-Joseph**

Considérant que les propriétaires du 1161, rue St-Joseph ont demandés l'autorisation de garder une chien supplémentaire que ce que le règlement autorise de janvier à avril 2026 au 1161, rue St-Joseph;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu de refuser la demande du propriétaire du 1161, rue Saint-Joseph, visant à garder un chien supplémentaire au-delà de ce que permet le règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-012**

### **Règlement numéro 2025-436 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2026 et les conditions de perception**

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Sylvain Hinse lors de la session ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Considérant la présentation du projet de règlement par le conseiller Sylvain Hinse, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025, conformément à l'article 445 du code municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2025-436 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,35 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 300 \$ l'unité de logement et un montant de 255 \$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux le taux sera de 350 \$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 385 \$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 300 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 240 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,10 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,04 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
7. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.
8. Tarification pour l'utilisation du réseau d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement des eaux usées – entente Station Mont-Gleason inc.

Pour pourvoir au paiement des dépenses liées à l'utilisation du réseau d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement des eaux usées par Station Mont-Gleason inc., selon les termes de l'entente intervenue avec la Municipalité de Tingwick, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024, il est imposé et sera exigé de ce propriétaire, pour l'exercice financier 2026, une compensation fixée selon les coûts exigés à la Municipalité par la Ville de Warwick dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre elles relativement à l'utilisation du réseau d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement des eaux usées, le tout conformément à l'article 8 de l'entente intervenue entre Station Mont-Gleason inc. et la Municipalité, laquelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024, ainsi que des frais d'administration établis à dix pour cent (10 %), tel que prévu à l'article 6 de ladite entente.

La compensation prévue au présent article est payable par Station Mont-Gleason inc. dans les trente (30) jours de la date de l'expédition d'un compte à cet effet par la Municipalité.

À défaut de paiement dans ce délai, tout montant dû portera intérêts au taux prévu au présent règlement.

## 9. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13%.

#### **10. Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles.

La pénalité est égale à 5% par année.

#### **11. Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300 \$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 2 mars 2026 pour le 1<sup>er</sup> versement, le 4 mai 2026 pour le deuxième versement, le 3 juillet 2026 pour le troisième versement et le 4 septembre 2026 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

#### **12. Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

13. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.
14. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-013**

#### **Appropriation de la réserve des carrières/sablières réfection Chemin de l'Aqueduc : 167 524.73 \$**

Considérant que des travaux de réfection sont requis sur le chemin de l'Aqueduc afin d'assurer la sécurité et la durabilité de l'infrastructure;

Considérant que la municipalité dispose d'une réserve financière provenant des redevances des carrières et sablières;

Considérant qu'il y a lieu d'approprier une somme à même cette réserve pour financer lesdits travaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Charles Rioux, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu d'approprier un montant de 167 524,73 \$ à même la réserve des carrières et sablières afin de financer la réfection du chemin de l'Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-014**

#### **Renouvellement cotisation ADMQ : 1 059.55 \$ plus taxes applicables**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'approuver le renouvellement de cotisation présenté par l'ADMQ pour l'année 2026, pour un montant de 1 059.55 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-015**

#### **Renouvellement forfait Entourage : site internet : 1 950 \$**

Il est proposé par le Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier

et résolu d'approuver le renouvellement du forfait Entourage pour le site internet municipal à Numérique.ca, au montant de 1 950 \$ pour l'année 2026, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Approbation assurances 2026 : FQM Assurances : 51 099.20 \$  
La résolution numéro 2026-01-016**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de renouvellement du contrat d'assurance de dommages 2026, de la FQM Assurances, pour un montant de 51 099.20 \$, taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-017**

**Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026 dans notre municipalité**

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

Considérant que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

Considérant que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

Considérant que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévirer dans leur parcours éducatif ;

Considérant que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

Considérant que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

Considérant que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

Considérant que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

Considérant que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyé par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu de déclarer que la Municipalité de Tingwick appuie les Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du

16 au 20 février 2026.

- 154 -

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Mandat annuel Groupe RDL : année 2026**

**La résolution numéro 2026-01-018**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat au Groupe RDL pour la vérification annuelle et pour toute question relative à la comptabilité pendant l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-019**

**Procuration Chantale Ramsay, directrice générale et M. Marc-André Pépin, inspecteur municipal par intérim : Société de l'Assurance automobile du Québec**

Il est proposé par le conseiller Charles Rioux, appuyée par le conseiller Jean Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick donne une procuration à Chantale Ramsay, directrice générale et à Marc-André Pépin, inspecteur municipal par intérim pour toute transaction à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-020**

**École Saint-Cœur-de-Marie : Journée Blanche 2026 : paiement Gleason et transport autobus**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier et résolu d'informer l'école Saint-Cœur-de-Marie de sa participation à la Journée blanche pour l'année 2026 qui inclus le paiement à Gleason et le transport en autobus

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-021**

**Offre de service COPERNIC : berce du caucase**

Considérant que COPERNIC est un organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet;

Considérant que la Municipalité de Tingwick souhaite poursuivre sa collaboration avec COPERNIC concernant la détection et l'éradication de la berce du Caucase pour la saison 2026;

En conséquence, sur proposition du Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Jean Gagnon, il est résolu que le Conseil accepte l'offre de services de COPERNIC pour la saison 2026 visant la détection et l'éradication de la berce du Caucase sur le territoire de la municipalité, plus précisément sur une partie de la rivière des Pins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2026-01-022**

**Remerciement aux employés de la Régie Intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour leur excellent travail**

Considérant le travail remarquable accompli par les employés de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs dans la protection, la restauration et la mise en valeur du plan d'eau;

Considérant leur professionnalisme, leur engagement et la qualité des services rendus aux municipalités membres et aux citoyens;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Leroux, appuyée par la conseillère Guylaine Lussier, il est résolu que le Conseil municipal tient à exprimer ses sincères remerciements aux employés de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour leur excellent travail,

leur dévouement et leur contribution essentielle à la préservation de notre environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Offre d'emploi : responsable service de garde municipal  
La résolution numéro 2026-01-023**

Considérant qu'une employée du Service de garde a remis sa démission ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de publier une offre d'emploi de responsable du Service de garde afin de combler le poste vacant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : combien de sablières sur le chemin de l'Aqueduc; budget 2026; demande d'accès à l'information; journée blanche scolaire; budget prévisions travaux ou projets; fermeture patinoire annonce; décision 3<sup>e</sup> chien.

**2026-01-024**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Leroux, il est résolu que la présente séance soit close. (19 h 50).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%%%%%%%%%%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2026-01-003, 2026-01-005, 2026-01-006, 2026-01-007, 2026-01-009, 2026-01-010, 2026-01-014, 2026-01-015, 2026-01-016, 2026-01-018, 2026-01-020, 2026-01-021 et 2026-01-023.

---

**Chantale Ramsay**  
Directrice générale & greffière-trésorière

%%%%%%%%%%%%%

---

**Chantale Ramsay**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

**Réal Fortin**  
Maire

%%%%%%%%%%%%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au**

**sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

- 156 -

---

**Réal Fortin, maire**

%%%%%%%%%%%%%%